

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Décret n° 2005-1581 du 19 décembre 2005 portant modification du décret n° 99-164 du 8 mars 1999 fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense

NOR : DEFD0501658D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la défense,

Vu le décret n° 99-164 du 8 mars 1999 modifié fixant les attributions et l'organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2000-1178 du 4 décembre 2000 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2005-506 du 19 mai 2005 fixant les attributions du ministre de la défense ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – A l'article 1^{er} du décret du 8 mars 1999 susvisé, le dernier alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

« Il est assisté de deux adjoints, directeurs, qui le remplacent en cas d'absence ou d'empêchement. »

Art. 2. – La ministre de la défense, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 2005.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

La ministre de la défense,

MICHÈLE ALLIOT-MARIE

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

Le ministre de la fonction publique,

CHRISTIAN JACOB

*Le ministre délégué au budget
et à la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*

JEAN-FRANÇOIS COPÉ